



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°3 :

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT
DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
C.C.A.S DU BOUSCAT SUITE A LA
DEMISSION D'UN ELU

Séance ordinaire du 23 Février 2021

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 23 Février 2021

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 31

Absent : 1

Excusés : 3

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Michel MENJUCQ, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Daniel BALLA (à Marie Emmanuelle DA ROCHA), Nathalie SOARES (à Alain MARC), Violette LABARCHEDE (à Françoise COSSECQ)

Absent : Benjamin DUGERS

Secrétaire : Bruno QUERE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2021

DOSSIER N° 3 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S DU BOUSCAT SUITE A LA DEMISSION D'UN ELU

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Par délibération en date du 28 mai 2020, et conformément à la loi d'Administration Territoriale du 6 février 1992 et du décret n° 95-562 du 6 mai 1995 modifié par le décret N° 2000-6 du 4 janvier 2000, le Conseil Municipal avait fixé à 12 le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et élu les 6 membres issus du Conseil Municipal :

- *Maël FETOUH*
- *Nathalie SOARES*
- *Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU*
- *Bérengère DUPIN*
- *Janine ZUROWSKI*
- *Patrick ALVAREZ*

Suite à la démission de MME ZUROWSKI, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau Conseiller Municipal.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux d'action sociale,

VU la délibération en date du 28 mai 2020 désignant les représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du Bouscat,

VU la démission de MME ZUROWSKI à compter du 31 janvier 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
34 voix POUR,

Article unique : Procède à l'élection d'un représentant du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- *Jean-Jacques HERMENCE*

Fait et délibéré le 23 Février 2021

LE MAIRE,



Patrick BOBET

